

FONDATION MÉDICALE CANADIENNE

POLITIQUE SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE : COLLECTE, UTILISATION ET DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Pourquoi adopter une politique organisationnelle sur la protection de la vie privée?

La Fondation médicale canadienne (FMC) est un organisme de bienfaisance canadien enregistré qui a toujours collaboré avec l'Association médicale canadienne (AMC) pour améliorer les services médicaux fournis à la population canadienne.

La FMC attache de la valeur à votre vie privée et prend des mesures pour la protéger. La FMC a adopté cette Politique sur la protection de la vie privée afin de consigner par écrit ses pratiques courantes et de se conformer aux exigences législatives actuelles et futures qui obligent les organisations à avoir des politiques écrites sur la protection de la vie privée. Nous avons étudié les 10 principes du code type de l'Association canadienne de normalisation (CSA) pour élaborer cette politique et le code de la CSA a été intégré dans la loi fédérale sur la protection de la vie privée.

La présente Politique sur la protection de la vie privée s'applique à tous les renseignements personnels, sauf ceux des employés de la FMC¹ et ceux du domaine public que la FMC a recueillis et recueillera, utilisera et divulguera.

Qu'entendons-nous par «renseignements personnels»?

Dans cette politique, il est question de «renseignements personnels» et il importe dès le départ d'établir ce que nous entendons par là. L'expression «renseignements personnels» s'entend de renseignements qui révèlent une caractéristique distinctive au sujet d'une personne et aide d'autres personnes à l'identifier. Certains de vos renseignements personnels, par exemple votre adresse d'affaires, relève du domaine public car on peut la trouver en consultant des publications comme le bottin téléphonique ou des annuaires professionnels. La présente politique porte sur les renseignements personnels recueillis, utilisés et divulgués par la FMC qui ne sont PAS du domaine public.

Quels types de renseignements personnels la FMC recueille-t-elle et utilise-t-elle?

La Fondation recueille et utilise principalement des renseignements personnels sur ses donateurs, bénéficiaires et bénévoles. La Fondation peut aussi détenir des renseignements personnels sur des personnes qui assistent à des événements organisés ou parrainés par la FMC.

¹ La FMC prépare une politique distincte sur la protection des renseignements des employés.

La Fondation recueille des renseignements personnels directement auprès de particuliers.
Par exemple :

Si vous êtes donateur, bénéficiaire ou bénévole de la FMC, vous avez pu fournir sur un formulaire de don ou directement à la Fondation des renseignements personnels comme votre adresse à domicile, votre date de naissance et votre sexe.

Si vous avez assisté à un événement organisé par le service de Gestion des conférences et voyages de l'AMC et que vous avez versé une contribution à la FMC au moment de votre inscription à un événement de l'AMC, vous nous avez peut-être fourni des données relatives à votre carte de crédit sur le formulaire d'inscription de l'AMC.

Pourquoi la FMC recueille-t-elle et utilise-t-elle des renseignements personnels?

La FMC recueille et utilise seulement les renseignements personnels dont elle a besoin pour :

- 1) donner l'occasion à des personnes de bénéficier de l'appui qu'elles accordent à la Fondation médicale canadienne;
- 2) déterminer si une personne est intéressée à faire du bénévolat pour la Fondation;
- 3) déterminer si une personne est admissible à une bourse d'études ou de recherche, une subvention ou un prêt de la Fondation;
- 4) fournir et diffuser de l'information au sujet de la Fondation;
- 5) créer des programmes de bienfaisance personnalisés en fonction des intérêts des médecins du Canada;
- 6) mettre à jour l'information sur les contacts qu'elle détient dans sa base de données;
- 7) mobiliser les médecins pour le développement de la Fondation médicale canadienne en effectuant des recherches, y compris en réalisant des sondages et organisant des groupes de discussion.

En définissant ces sept buts, la FMC vise avant tout à vous permettre de contrôler l'utilisation de vos renseignements personnels. Par exemple, si vous indiquez à la Fondation que vous ne voulez pas recevoir certains envois ou renseignements, on consignera votre préférence dans notre base de données et vous ne les recevrez plus.

Quand et à qui la FMC divulgue-t-elle des renseignements personnels?

La Fondation médicale canadienne ne vend pas et n'échange pas de renseignements personnels. La Fondation ne divulguera vos renseignements personnels à une organisation qu'aux fins

décrites dans la présente politique, sauf si nous obtenons votre consentement explicite à une autre fin.

La FMC pourrait aussi divulguer des renseignements personnels à des tiers ou à des organisations qui ont passé avec la FMC un contrat pour nous aider dans nos activités de bienfaisance. Par exemple, la FMC pourrait confier à contrat la fonction de préparation des listes d'envoi pour la distribution de renseignements au sujet de la Fondation. Nous vous garantissons toutefois que la FMC prend des mesures contractuelles pour veiller à ce que ces tiers accordent à vos renseignements personnels une protection comparable aux mesures que la Fondation prend elle-même.

À la FMC même, vos renseignements personnels sont divulgués au besoin seulement. Pour plus de certitude, la FMC ne divulguera pas à l'AMC ou aux sociétés du groupe de l'AMC le statut de donateur d'une personne ni de détails sur tout don.

Qu'arrive-t-il si vous vous opposez à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels par la FMC?

La FMC veut que vous compreniez pourquoi elle recueille des renseignements personnels. Nous voulons en outre être certains d'avoir votre consentement pour continuer à recueillir, utiliser et divulguer vos renseignements personnels pour les fins en question. Sous réserve des restrictions imposées par la loi, vous pouvez n'importe quand retirer votre consentement à toute autre collecte, utilisation ou divulgation de vos renseignements personnels par la FMC pour une partie ou la totalité des fins décrites dans la présente politique. Il suffit de donner à la FMC un préavis raisonnable de votre intention et les détails de votre retrait.

Dans quelle mesure les renseignements personnels détenus par la FMC sont-ils exacts?

La FMC fait tous les efforts raisonnables nécessaires pour garantir l'exactitude de vos renseignements personnels et les garder à jour pour nous permettre de les utiliser aux fins pour lesquelles nous les avons recueillis au départ. Vos renseignements personnels peuvent changer : veuillez donc nous indiquer ces changements afin que nous puissions mieux répondre à vos besoins.

Comment consulter les renseignements personnels détenus par la FMC?

Vous pouvez demander par écrit au responsable de la protection des renseignements personnels de la FMC (1870, promenade Alta Vista, Ottawa ON K1G 6R7 ou info@cmf.ca) de vous faire connaître les renseignements personnels que la FMC détient à votre sujet. Nous vous répondrons par écrit, dans un délai raisonnable, pour vous dire si la Fondation détient de tels renseignements personnels et la nature des renseignements en question, sauf dans les rares cas où la loi interdit de les divulguer. Si la FMC ne peut divulguer des renseignements personnels, nous vous indiquerons pourquoi l'accès vous y est refusé.

Vous pouvez contester l'exactitude et l'intégralité des renseignements personnels détenus par la FMC. La FMC modifiera les renseignements personnels lorsqu'une personne réussit à démontrer qu'ils sont inexacts ou incomplets.

Dans quelle mesure vos renseignements personnels sont-ils protégés?

La Fondation prend toutes les mesures raisonnables pour protéger vos renseignements personnels en appliquant des mesures de sécurité contre la perte ou le vol, ainsi que l'accès, la divulgation, la reproduction, l'utilisation ou la modification non autorisées. La FMC utilise des mesures matérielles, organisationnelles et techniques comme moyens de protection. La FMC veille à ce que les employés soient conscients de l'importance de protéger la confidentialité des renseignements personnels.

Pendant combien de temps la FMC conserve-t-elle les renseignements personnels?

La FMC conserve les renseignements personnels aussi longtemps qu'elle en a besoin pour les fins décrites ci-dessus. Lorsqu'elle n'en a plus besoin à ces fins, elle les détruit de façon sécuritaire et protégée. De plus, la FMC conservera les renseignements personnels visés par une demande d'accès aussi longtemps qu'il le faudra pour permettre à une personne d'épuiser tout les recours que lui accordent les lois fédérales ou provinciales pertinentes sur la protection de la vie privée.

Que faire si vous avez une question ou une préoccupation au sujet de cette politique sur la protection de la vie privée ou des pratiques de la FMC en la matière?

Vous pouvez adresser toute question ou préoccupation au sujet de cette politique sur la protection de la vie privée ou des pratiques de la FMC en la matière au responsable de la protection de la vie privée de la FMC (1870, promenade Alta Vista, Ottawa ON K1G 6R7, ou info@cmf.ca). Pour obtenir plus de renseignements sur vos droits à la protection de votre vie privée, veuillez communiquer avec le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada sur le site web <http://www.privcom.gc.ca>, ou avec le commissaire à la protection de la vie privée de votre province ou territoire.

Juin 2005